

Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc.

d/b/a

Paradies Lagardère
TRAVEL RETAIL

Loi relative à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

RAPPORT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**31 MAI 2024
VERSION FRANÇAISE**





**Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc.
(d/b/a Paradies Lagardère)**

Loi relative à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport pour 2023

A propos de ce rapport

Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc., d/b/a Paradies Lagardère, a préparé le présent rapport (le "Rapport") conformément aux exigences de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la "Loi") pour l'exercice 2023. Toutes les références dans le présent Rapport à la "**Société**", "**Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc.**", "**Paradies Lagardère**", "**l'Entité déclarante**", "**nous**", "**notre**" ou "**nos**" se rapportent à Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc. sauf indication contraire.

Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc. n'est pas soumise à une législation similaire dans une autre juridiction.

1. Introduction

Notre société Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc., d/b/a Paradies Lagardère, est consciente de sa responsabilité qui lui incombe de respecter et de sauvegarder les droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux personnes avec lesquels elle travaille dans le cadre de ses activités, y compris au travers de sa chaîne d'approvisionnement. Nous soutenons l'éradication de toute forme d'esclavage moderne ou de non respect des droits de l'homme, y compris la traite des êtres humains et le travail forcé.

Pour garantir le succès et l'efficacité de cette importante initiative, nous avons élaboré et suivi un cadre évolutif qui guidera et soutiendra notre compréhension, notre évaluation, notre gestion et notre prévention des risques associés a la fois au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités directes et dans notre chaîne d'approvisionnement. Ce cadre comprend, sans s'y limiter, notre code de conduite, le code de conduite des fournisseurs avec lesquels nous travaillons, les formations régulières que nous menons en interne et tous les efforts renforcés par notre direction générale ainsi qu'à tous les niveaux de management au sein de notre organisation. Grâce à ces efforts, nous visons à maximiser nos progrès, à communiquer efficacement, à surveiller les risques en vue d'un impact potentiel et à agir de manière responsable dans l'ensemble de nos pratiques commerciales.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

2.1 Structure

Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc. – NEQ 1169986453, d/b/a Paradies Lagardère, opère dans tout le Canada et est détenue à 100 % par Lagardère Travel Retail SAS (une société française à responsabilité limitée).

2.2 Activités et opérations

Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc. – NEQ 1169986453, d/b/a Paradies Lagardère, est un concessionnaire aéroportuaire primé qui propose aux voyageurs dans les aéroports du Canada des services de vente au détail et de restauration de qualité. Nous exploitons plus de 110 magasins et restaurants dans 13 aéroports canadiens.

Nous sommes spécialisés dans les domaines suivants - Travel Essentials, Specialty Retail et Restaurants. Nous concevons et exploitons des magasins et des restaurants par le biais de partenariats avec des marques internationales et nationales, de concepts localisés et avec nos propres concepts. Parmi les marques que nous représentons dans les aéroports, citons notamment Relay, Herschel Supply Company, Lolè, Maison de la Presse, Brooks Brothers, iStore, PGA TOUR, Vino Volo, Tripadvisor, et bien d'autres encore. Notre engagement pour un service de grande qualité à l'égard de notre clientèle, une execution irréprochable de nos operations, des magasins d'une qualite superieure, nous ont valu un tres grand nombre de reconnaissance au sein de notre industrie.

2.3 Nos chaînes d'approvisionnement

Notre société Vente au détail de voyage LS Amerique du Nord Inc.'s, d/b/a Paradies Lagardère, s'appuie sur un réseau d'approvisionnement principalement en Amérique du Nord. En 2023, plus de 99 % de nos achats provenaient de fournisseurs basés aux États-

Unis et au Canada. Ces deux pays représentent un risque faible selon le Global Slavery Index 2023. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune visibilité sur les processus de fabrication de nos fournisseurs en amont de la chaîne d'approvisionnement.

3. Politiques et processus de diligence raisonnable

Nous nous engageons à promouvoir une culture de l'intégrité et à encourager nos employés à faire part de leurs préoccupations de bonne foi concernant des comportements liés à l'entreprise qui pourraient être frauduleux, illégaux ou contraires à l'éthique.

Chaque année, nous déployons notre code de conduite, qui fournit les grandes lignes directrices et les différentes pratiques pour que chacun de nos employés puisse s'engager à titre personnel et dans le cadre de nos pratiques commerciales de manière responsable et éthique.

En 2023, nous avons amélioré les fonctionnalités de notre ligne téléphonique confidentielle dédiée aux sujets d'éthique et de conformité aux réglementations pour l'ensemble des salariés travaillant pour Paradies Lagardère ainsi qu'à d'autres parties prenantes. Nous avons également déployé des initiatives de communication afin de mieux faire connaître la ligne d'assistance téléphonique en tant que ressource pour tous les employés de nos opérations, de nos différents magasins jusqu'aux personnes travaillant à notre siège social et dans nos différents entrepôts.

Les politiques communes et les processus de diligence raisonnable en place sont les suivants:

- **Code de conduite** - Tous les employés doivent s'engager à prévenir le risque de corruption afin de protéger l'image, la réputation et les intérêts économiques de l'entreprise et de ses partenaires. Ce code énonce des règles et des principes qui doivent être appliqués par tous les employés, où qu'ils se trouvent dans le monde, y compris, bien sûr, par les mandataires sociaux. L'entreprise attend de ses partenaires et fournisseurs qu'ils respectent des normes d'intégrité équivalentes. Elle se réserve le droit de mettre fin à toute relation avec un partenaire qui n'a manifestement pas l'intention de se conformer aux règles et principes du présent code.
- **Ligne téléphonique de dénonciation** - La ligne téléphonique de dénonciation permet à tous les employés, ainsi qu'aux parties prenantes externes avec lesquelles nous interagissons, de faire remonter, en tant que témoin ou victime, tout comportement qui semble être ou est contraire au Code de déontologie et au Code de conduite de Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc.
- **Contrat-cadre avec nos fournisseurs** - Tous nos fournisseurs sont tenus de signer notre contrat d'accord cadre que ce soit pour un fournisseur de merchandising, de restauration et/ou de services. Ce contrat cadre stipule qu'ils doivent respecter toutes les lois applicables dans leur pays d'activité ou d'approvisionnement. Cet accord interdit toute forme de corruption. Tous nos fournisseurs sont également tenus de s'assurer que leurs sous-traitants et transporteurs respectent la législation. À notre demande, les prestataires de services sont tenus de fournir des certificats de conformité appropriés pour prouver leurs efforts en la matière.

Nous sommes fiers des efforts que nous déployons pour assurer une conformité complète, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre organisation.

4. Risques potentiels liés à nos activités et à nos chaînes d'approvisionnement

En 2023, Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc, d/b/a Paradies Lagardère, a pris les mesures suivantes pour prévenir ou réduire le risque de travail des enfants et de travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement:

- Prise en compte des derniers conseils et orientations du gouvernement
- Mise à jour des conditions contractuelles dans nos contrats-cadres de services

4.1 Risques potentiels liés à nos activités

Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc., d/b/a Paradies Lagardère, exerce ses activités au Canada, où le risque de travail forcé ou de travail des enfants est limité. Afin d'atténuer tout risque potentiel, nos employés sont tenus de se conformer à notre code de conduite, comme indiqué ci-dessus.

En outre, notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est étayé par des engagements concrets liés aux objectifs de développement durable des Nations unies. Dans ce cadre, nous nous attachons à cultiver un comportement éthique, à favoriser une culture de l'intégrité et à encourager nos employés à faire part de leurs préoccupations de bonne foi concernant des comportements liés à l'entreprise qui pourraient être frauduleux, illégaux ou contraires à l'éthique. Nous nous engageons également à fournir un environnement de travail qui respecte les droits de l'homme et favorise un traitement équitable et éthique de tous les individus.

4.2 Risques potentiels dans nos chaînes d'approvisionnement

Nous considérons que l'exposition pour notre société Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc. d/b/a Paradies Lagardère, au risque provenant de pays considérés comme présentant le risque le plus élevé de travail forcé et de travail des enfants selon le Global Slavery Index est minime, car les achats directs en provenance de ces pays représentent moins de 1 % de notre volume d'achat annuel total. Nous accordons néanmoins une attention particulière à tout achat provenant de ces pays et étudions la possibilité de mettre en œuvre des mesures de diligence raisonnable ciblées, comme décrit plus loin dans le présent rapport.

L'entreprise a identifié les secteurs de la mode et de l'habillement, de l'électronique, de l'agriculture et de la production alimentaire comme étant associés à un risque plus élevé au niveau de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces secteurs représentent la majorité des produits que nous achetons afin de proposer une offre large à nos clients. Toutefois, les articles de ces catégories de produits sont achetés indirectement auprès d'entreprises nord-américaines, qui devraient avoir mis en place leurs propres politiques et processus de diligence raisonnable afin d'atténuer les risques.

En outre, chacun de nos fournisseurs est tenu de signer et de respecter notre (nos) accord(s) cadre(s) de services, qui comportent tous des engagements solides en matière de respect des lois et d'obligation de lutte contre la corruption. Nous reconnaissons que les risques liés au travail forcé et au travail des enfants existent à l'échelle mondiale. Nous sommes conscients du rôle que nous devons jouer pour atténuer les risques en réévaluant

régulièrement nos relations et notre chaîne d'approvisionnement ainsi qu'en identifiant de manière proactive les domaines dans lesquels des risques peuvent survenir.

4.3 Gestion et atténuation des risques potentiels

À la date du présent rapport, Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc, d/b/a Paradies Lagardère, n'a pas identifié (ou n'a pas eu connaissance) de cas ou d'allégations de travail forcé ou de travail des enfants au sein de sa propre main-d'œuvre ou de sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure n'a été nécessaire pour remédier au travail des enfants ou au travail forcé, ni à la perte de revenus associée aux efforts de remédiation. En outre, nous développons de nouvelles mesures pour réduire davantage les risques en promouvant des produits "responsables" dans le cadre de notre projet "d'offre responsable". Ce nouveau programme validera tous les nouveaux fournisseurs et produits notamment sur la base de relations éthiques. Nous avons également l'intention de revoir et d'actualiser nos accords-cadres de services avec nos fournisseurs, afin d'identifier et d'atténuer tout problème en amont de notre chaîne d'approvisionnement.

5. Formation

Nous avons conçu un programme complet de formation autour du respect des règles axé sur la prévention de la corruption. L'un de ses piliers est le fait de sensibiliser et d'entraîner nos employés à éviter et à prévenir toute forme de corruption.

Chaque année, tous les associés sont tenus de suivre la formation sur le code de conduite. Cette formation est obligatoire et fait l'objet d'un rapport annuel dans le cadre du rapport de conformité sociale.

Cette formation dure environ 30 minutes et, une fois terminée, un accusé de réception électronique est délivré qui permet de prouver et de reconnaître que la formation a été suivie.

6. Évaluation de l'efficacité

En 2023, le service des ressources humaines de la société Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc. s'est assuré que l'ensemble de ses employés avaient suivi la formation sur notre code de conduite ainsi que d'autres sessions de formation interne requises. Nous avons atteint un taux de conformité de 100%.

En 2024 nous allons poursuivre le développement de notre programme de prévention et de réduction des risques de travail des enfants et de travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement et nous envisageons éventuellement de mettre en œuvre des mesures pour évaluer l'efficacité de ces processus.

7. Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc. le 31 mai 2024 ou aux alentours de cette date.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.



J'ai le pouvoir d'engager la société Vente au détail de voyage LS Amérique du Nord Inc.

John Jamison
Directeur financier de la société
31 mai 2024